



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

MP.WAT/AC.3/2002/7
CP.TEIA/AC.1/2002/7
12 juin 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

RÉUNION DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA
PROTECTION ET L'UTILISATION DES COURS D'EAU
TRANSFRONTIÈRES ET DES LACS INTERNATIONAUX

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION
SUR LES EFFETS TRANSFRONTIÈRES
DES ACCIDENTS INDUSTRIELS

Groupe de travail intergouvernemental
sur la responsabilité civile
Quatrième réunion
Genève, 2-4 septembre 2002

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUATRIÈME RÉUNION

qui se tiendra au Palais des Nations
et s'ouvrira le lundi 2 septembre 2002, à 10 heures

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du rapport sur la troisième réunion
(MP.WAT/AC.3/2002/6-CP.TEIA/AC.1/2002/6).
4. Poursuite des travaux d'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur la responsabilité civile en cas de dommages transfrontières causés par des activités dangereuses relevant des deux Conventions (documents MP.WAT/AC.3/2002/8-CP.TEIA/AC.1/2002/8, MP.WAT/AC.3/2002/9-CP.TEIA/AC.1/2002/9, et MP.WAT/AC.3/2002/10-CP.TEIA/AC.1/2002/10).

5. Dates et lieu des futures réunions du Groupe de travail.
6. Questions diverses.
7. Clôture de la réunion.

NOTES EXPLICATIVES

Le Groupe de travail intergouvernemental chargé d'établir un instrument juridiquement contraignant sur la responsabilité civile en cas de dommages transfrontières causés par des activités dangereuses dans le cadre de la Convention CEE sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) et de la Convention CEE sur les effets transfrontières des accidents industriels (Convention sur les accidents industriels) a été établi par les Parties aux deux Conventions à leur session extraordinaire conjointe tenue à Genève les 2 et 3 juillet 2001 (ECE/MP.WAT/7-ECE/CP.TEIA/5). La première réunion du Groupe de travail avait eu lieu à Genève du 21 au 23 novembre 2001 (MP.WAT/AC.3/2001/2-CP.TEIA/AC.1/2001/2), sa deuxième du 4 au 6 février 2002 (MP.WAT/AC.3/2002/3-CP.TEIA/AC.1/2002/3), et sa troisième du 6 au 8 mai 2002 (MP.WAT/AC.3/2002/6-CP.TEIA/AC.1/2002/6).

Les documents de la session extraordinaire conjointe et du Groupe de travail intergouvernemental sur la responsabilité civile peuvent être téléchargés à partir du site Web de l'une et l'autre Convention:

www.unece.org/env/teia ou www.unece.org/env/water
par sélection du thème «civil liability».

Point 1: Ouverture de la réunion

La Présidente du Groupe de travail, M^{me} Phani DASKALOPOULOU-LIVADA (Grèce) ouvrira la quatrième réunion.

Point 2: Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe de travail aura à adopter l'ordre du jour de sa quatrième réunion, tel qu'il est proposé dans le présent document.

Point 3: Adoption du rapport sur la troisième réunion

Le Groupe de travail aura à adopter le rapport sur sa troisième réunion (MP.WAT/AC.3/2002/6-CP.TEIA/AC.1/2002/6), établi par le secrétariat en consultation avec la Présidente et le Rapporteur.

Point 4: Poursuite des travaux d'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur la responsabilité civile en cas de dommages transfrontières causés par des activités dangereuses relevant des deux Conventions

Le Groupe de travail poursuivra ses travaux d'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur la responsabilité civile en cas de dommages transfrontières causés par des activités dangereuses (documents MP.WAT/AC.3/2002/8-CP.TEIA/AC.1/2002/8, MP.WAT/AC.3/2002/9-CP.TEIA/AC.1/2002/9, et MP.WAT/AC.3/2002/10-CP.TEIA/AC.1/2002/10).

Le Groupe de travail a aussi invité les délégations à présenter des documents de travail pour l'examen à la quatrième réunion en sus de ceux déjà soumis à la première, à la deuxième et à la troisième réunion.

Point 5: Dates et lieu des futures réunions du Groupe de travail

Le Groupe de travail aura à fixer les dates indicatives de ses futures réunions et le lieu où elles se tiendront. Le secrétariat a pris des dispositions préliminaires pour la tenue des réunions aux dates suivantes: 11-13 novembre 2002 et 12-14 février 2003, à Genève.

Point 6: Questions diverses

À la date de rédaction du présent document, le secrétariat n'avait aucune question à proposer sous ce point de l'ordre du jour.

Point 7: Clôture de la réunion

La Présidente prononcera la clôture de la réunion.
